

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20250502-2025-DM-071A-AU
Date de télétransmission : 16/05/2025
Date de réception préfecture : 16/05/2025

GOUSSAINVILLE – n° 2025/.....

Pour le maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

Par délégation de signature,
le Rédacteur

Valérie HETUIN

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2025-DM-071A Du 02 mai 2025

OBJET : FINANCES LOCALES – Subventions attribuées aux collectivités (7.5.1)

FINANCES - Demande d'aides financières auprès de Monsieur Le Préfet du Val D'Oise pour la 1^{ère} phase des travaux de construction d'un nouveau Groupe Scolaire Grandes Bornes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de programmer la construction d'un nouveau Groupe Scolaire de haute qualité environnemental et d'une maison des Parents au sein du quartier prioritaire des Grande Bornes Elargies,

Considérant que la loi de Finances pour 2025 a abondé de nouveau la Dotation Politique de la Ville (DPV) à laquelle est éligible la commune de Goussainville et que cette dotation peut être sollicitée pour financer ladite opération,

Considérant que l'opération est définie en 3 phasages pour une fin d'exécution de travaux pour la rentrée 2027 et qu'il est nécessaire de présenter à la DPV 2025, la 1^{ère} phase de cette opération estimée à 3 500 000€ HT,

Considérant que le plan de financement a été établi comme suit :

Financements pour la 1ère phase de l'opération Nouveau Groupe Scolaire		
Nom du financeur	Montants (€)	Taux (%)
ETAT-DPV 2025	1 400 000,00 €	40,00%
CARPF	200 000,00 €	5,71%
CONSEIL DEPARTEMENTAL	406 333,33 €	15,00%
REGION IDF	291 666,67 €	8,33%
Reste à charge de la collectivité	1 200 000,00 €	34,29%
TOTAL	3 500 000,00 €	100,00%

DECIDE

Article 1 : DE SOLLICITER auprès de Monsieur Le Préfet du Val d'Oise au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) 2025, des subventions les plus élevées possibles en adéquation avec des travaux de la 1^{ère} phase de construction du nouveau Groupe Scolaire des Grandes Bornes.

Article 2 : DE SIGNER tous les actes afférents à cette décision.

Article 3 : D'INFORMER la Préfecture du Val d'Oise de l'avancement des réalisations.

Article 4 : DE DIRE que les crédits figureront au budget communal.

Le Maire,
Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.